

« Il est des moments de crise où seul l'utopiste est un réaliste » (G. Steiner)

BRUXELLES DOIT DEVENIR UNE CITÉ-ÉTAT, C'EST L'ÉVIDENCE MÊME !

- Car elle est la Capitale d'un Etat qui disparaît
- Car elle est la Capitale de l'Europe, celle qui est déjà bien réelle et celle qui reste encore à faire
- Car elle a une identité propre faite de multiplicité, d'ouverture et d'accueil
- Car ce sera bientôt la volonté de ses habitants
- Car ils seront rejoints dans ce projet par beaucoup d'autres résidents du pays
- Car le moment est venu de bousculer la routine des pensées nationalistes et étroitement identitaires qui sont le catéchisme d'une classe politique conformiste et accrochée au pouvoir dans la défense de ses intérêts
- Car il est moins cinq pour rendre au droit des gens la priorité sur le communautarisme et le droit du sol.
- Car, en tranchant le nœud gordien de Bruxelles par un projet audacieux digne de ce siècle et de notre culture européenne, nous permettrons à la vraie démocratie, celle de la liberté du débat et du choix, de regagner sa force et son importance.

Bruxelles, Cité Etat : cette idée flotte implicitement dans les conversations de toutes celles et ceux que désespèrent les automatismes du discours communautaire belge depuis tant de décennies.

Le moment est venu – en mai 2010 – de mettre cette idée en pleine lumière, d'en parler à tous les coins de rue et devant tous les distributeurs de café de tous les bureaux pour qu'elle devienne un Projet, pour autour d'elle rassembler toutes et tous ceux qui, très vite, s'y reconnaîtront.

En nous mobilisant pour que cette idée devienne une réalité, nous pouvons regagner notre dignité de citoyens de la Cité et cesser d'être les passagers impuissants d'un lamentable tortillard politique qui s'épuise à avancer dans une impasse sordide hantée par des passions obsolètes, des intérêts inavouables et des conflits réchauffés.

Point n'est besoin de répondre aujourd'hui à toutes les questions et de savoir exactement comment nous éviterons les écueils et négocierons avec les régions voisines : pour que nous ayons un projet, quelques principes suffisent :

CITOYENNETÉ :

- De droit : tous les résidents bruxellois des Etats Membres de l'Union Européenne, qui ne refuseront pas de se la voir octroyer.
- Par option : tous les résidents de l'actuelle Belgique, citoyens d'un Etat de l'Union Européenne, qui en feront la demande.
- La double nationalité sera acceptée.
- Les citoyens de Bruxelles, Cité-Etat, en acceptant ou en demandant cette nationalité, prendront ainsi l'engagement de défendre les valeurs dont elle est porteuse et de contribuer au rayonnement de la Cité..

TERRITORIALITÉ :

- Les actuelles dix-neuf communes ;
- Après la création de la Cité-Etat, toutes les communes des deux Brabants dont les résidents de nationalité européenne choisiront, par référendum et à une majorité des deux tiers, de faire partie de la Cité.

VALEURS DE LA CITÉ :

- La multiplicité des Cultures et des Langues,
- La certitude que l'identité d'une personne ou d'un groupe ne peut jamais se réduire à un seul composant ou à une simple hiérarchie d'identités ; la foi en la possibilité d'un monde où ce que les hommes ont en commun est bien plus important que ce qui les distingue,
- La courtoisie envers tous, quelle que soit leur langue, leur habit, leur religion, leurs opinions et toutes les autres manifestations de leur identité,
- La qualité de la gestion de la chose publique qui doit être un service et non une forme de pouvoir,
- Le soutien à l'intégration européenne et la défense de la position unique que Bruxelles occupe dans sa construction.
- La conviction que l'histoire ne saurait s'arrêter et que notre rôle est de défendre une société ouverte sachant trouver des réponses nouvelles à tous les défis de son parcours.

FÊTE NATIONALE :

Nous en aurons deux, alternant d'année en année :

- L'Ommegang qui, se référant à Charles Quint, enracine Bruxelles dans une histoire européenne et cosmopolite,
- La Zienneke parade qui rend hommage à un présent en ébullition, fécond d'un avenir polymorphe et joyeux.

ORGANISATION POLITIQUE :

- Séparation forte entre le pouvoir exécutif, identifié à l'administration, et l'autorité de contrôle et d'orientation – le Législatif – formée d'une centaine de mandataires élus à titre individuel pour une durée de cinq ans.
- Nombre limité de mandats électifs qu'un individu pourra occuper : pas plus de deux mandats consécutifs, pas plus de quatre mandats pendant la durée d'une vie.
- La mise en place d'un Conseil des Sages de treize membres, à la fois Cour Suprême et Cour Constitutionnelle de la Cité. Les Conseillers seront âgés d'au moins 55 ans et nommés pour au moins 15 ans. Le premier Conseil sera formé de membres temporaires, de manière à mettre en place un système de renouvellement des membres par tranches de quatre membres tous les cinq ans, le Président étant élu à l'extérieur du Conseil par les douze membres nommés par le pouvoir législatif.
- L'exécutif sera formé de cadres professionnels chargés d'administrer la Cité par l'attribution des fonctions administratives de base à des entreprises du secteur privé, selon des procédures de passation de marchés strictes et sur base de Cahiers des Charges exigeants définissant la qualité et les niveaux de service attendus.

- L'exécutif aura le devoir de veiller au respect des contrats ainsi formés et l'obligation d'appliquer des sanctions simples et rapides en cas de non-respect de ceux-ci par les prestataires choisis.
- Cette professionnalisation de l'administration et cette quasi-privatisation des services publics sont nécessaires pour mettre fin au système de trafic d'influences et de clientélisme qui sont, de facto, devenu la raison d'être plus ou moins inconsciente des partis politiques actuels.
- Exception sera faite à ces pratiques, outre les cas évidents de l'ordre public et de l'administration de la Justice, pour l'organisation de l'enseignement à tous les niveaux, du primaire au supérieur. L'enseignement restera dans la sphère publique et sera accessible à tous. L'ambition de la Cité sera de regrouper, afin d'atteindre un niveau d'excellence internationale, les différents réseaux existant aujourd'hui tout en leur octroyant une large autonomie de gestion au service d'une véritable stratégie d'excellence dans tous les domaines, depuis l'enseignement d'intégration sociale jusqu'aux formations universitaires, qu'elles soient humanistes, techniques ou scientifiques.
- Les langues officielles de la Cité seront, sur un pied d'égalité, l'Anglais, le Néerlandais et le Français. La courtoisie linguistique sera une règle de base de tous les échanges officiels et publics.

SYSTÈME ELECTORAL.

Le système électoral sera fondé sur le principe « Une langue, une voix » pour toutes les langues officielles de la Communauté Européenne.

- Cette disposition novatrice sera adoptée pour garantir le caractère pluraliste de la Cité et marquera la volonté irrévocable de dépasser tant les mécanismes de domination des minorités par la majorité que les tentations d'identification des enjeux politiques à des intérêts communautaires ou à d'autres particularismes.
- Le niveau de connaissance d'une langue requis pour bénéficier d'une voix sera une bonne compréhension écrite et orale ainsi qu'une capacité d'expression orale élémentaire dans chacune des langues revendiquées par un électeur.

RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE.

- Celle-ci sera fondée sur la transposition des Directives et Règlements de la CE dans le droit de la Cité.
- Des accords de non-concurrence fiscale seront conclus avec les Régions de la Belgique, les richesses générées sur le territoire de la Cité seront imposée sur celui-ci, avec l'application d'accords préventifs de la double imposition et la possibilité d'une fiscalité distincte pour les services dont les Citoyens Bruxellois non-résidents bénéficieront sur leur lieu de résidence.

LA ROUTE À SUIVRE :

- Faire de ce projet la ligne directrice des différentes volontés qui s'expriment déjà dans divers forum, les rassembler sous le sigle BRUXSEL et la renforcer en créant un Mouvement ObI 'Onafhankelijke bruXsel Indépendante' (appellation provisoire);

- Diffuser ce manifeste pour qu'il soit débattu, glorifié, ridiculisé et vilipendé dans tous les media, sur les places publiques et dans les conversations privées, c-à-d. faire en sorte que tous ceux qui se sentent bruXsellois, au sens de ce texte, puissent se réapproprier une parole publique et la liberté de choisir quelle Cité ils veulent pour eux, pour leurs enfants et pour tous ceux qui voudront les y rejoindre.